

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1275

présenté par
M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

ARTICLE 36 SEPTIES

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, substituer au mot :

« jeune »

le mot :

« candidat ».

II. – Rédiger ainsi le début de la seconde phrase du même alinéa :

« Il bénéficie d’un tuteur pour superviser sa formation et le guider... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.